



## Les conditions d'inscription d'une délégation au congrès 2024 de l'Anacej

### Les inscriptions se déroulent en deux étapes :

Avant **le 9 septembre**, vous réalisez l'inscription de votre collectivité/association en quantifiant la composition de chaque délégation. Vous aurez ensuite jusqu'au **15 septembre** pour stabiliser la liste nominative des participants.

Toute inscription sera définitive dès réception d'un bon de commande administratif au plus tard **le 9 septembre 2024**. Aucune modification d'inscription des participants d'une délégation, genre et âge, ne sera possible après le **9 septembre 2024**. Aucune annulation ne sera acceptée après le **9 septembre**.

• Une collectivité peut inscrire jusqu'à trois délégations (enfants / ados / jeunes). Les tranches d'âge définies sont :

- Enfant : 8 / 12 ans
- Adolescent : 13 / 17 ans
- Jeune : 18 ans et plus

Une délégation est composée au maximum de 6 enfants ou adolescents ou jeunes, de 2 encadrants majeurs (idéalement une femme et un homme lorsque la délégation est mixte) et d'un(e) élu(e).

• Les encadrants sont responsables des membres de leur délégation :

- Lors des temps de transport aller et retour vers le lieu du congrès,
- Lors des déplacements aller et retour vers les différents sites retenus pour le congrès,
- Lors des séjours dans les hébergements,
- Lors des participations aux différents temps du congrès (plénières, animations, visites, déjeuners et dîners, soirées, temps libres).

• Les encadrants doivent être en possession, pour chaque participant mineur de leur délégation, de l'autorisation parentale remplie et signée. Celle-ci fera mention des éventuelles allergies et/ou traitement médical en cours.

• Chaque participant au congrès (encadrant et jeune majeur) sera obligatoirement en possession de sa pièce d'identité (pas de photocopie).

• Date d'arrivée dans les hébergements : le 28 octobre 2024 de 13h00 à 16h.

• Date de départ des hébergements : le 31 octobre avant 10h00.

• Obligation de participation à tous les temps du congrès : dîners, soirées, déjeuners, plénières, ateliers, animations, visites.

• L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle avec une extension dans le cadre de l'organisation du congrès. Il est cependant demandé à chaque délégation de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle de groupe couvrant chacun des participants (encadrants et jeunes) durant le congrès (voyage aller et retour compris).

• La participation au congrès 2024 de l'Anacej implique l'accord de chacun des participants à être photographié ou filmé lors des différents temps du congrès et l'autorisation de diffusion des images dans le cadre des activités de l'Anacej, de la Région Bretagne et de ses partenaires. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur les images, merci de nous envoyer votre prénom + nom + une photo de vous en amont du congrès à [anacej@anacej.asso.fr](mailto:anacej@anacej.asso.fr)

• Repas collectif : Pas de menus spécifiques ou régime alimentaire personnel. En revanche, l'organisateur veillera à la variété des plats proposés.

### Les tarifs d'inscription en délégation par personne au congrès 2024 :

Avec hébergement collectif : 3 nuits en chambre partagée avec une répartition par genre et tranche d'âge, repas dont petit-déjeuner, pass transport 4 jours et transferts des hébergements au palais des congrès, frais pédagogiques.

### Il est nécessaire d'apporter du linge de toilette et un sac de couchage.

Adhérent : **280 €**

Non adhérent : **460 €**

Sans hébergement (repas : déjeuners et dîners, pass transport 4 jours, frais pédagogiques / Se rapprocher de l'Office du tourisme pour votre hébergement)

Adhérent : **240 €**

Non adhérent : **360 €**